

ATTESTATION D'ASSURANCE

MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD représentée par Anne-Rachel BRU et Dalia VAQUERIN-MARCON atteste que : **TROUILLAS GUILHEM** a souscrit, dans le cadre de l'exploitation d'un établissement mentionné à l'article L. 322-2 du code du sport, un contrat d'assurance n° 119.117.500, destiné à couvrir sa responsabilité civile, celle des enseignants mentionnés à l'article L.212-1 du code du sport et de tout préposé, ainsi que des personnes habituellement ou occasionnellement admises dans l'établissement pour y exercer les activités qui y sont enseignées soit : toutes les activités correspondant aux prérogatives du BE Escalade (à l'exclusion des travaux acrobatiques) ainsi que la formation et le négoce de matériel d'escalade.

Cette assurance est conforme aux dispositions prévues par l'article L 321-7 du Code du sport .

Le tableau des garanties est joint en annexe.

Cette attestation est valable pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Elle ne peut engager MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Pour information, les options souscrites sont :

- Protection juridique (date souscription: 01/01/2010)

Fait à Millau, le 01/01/2010

L'assureur.

Anne - Rachel BRU
Assurances
Rue Bernard Lauret
12100 MILLAU
Tél. 05 65 60 12 41 - Fax 05 65 60 16 26